

LE PETIT JOURNAL CANIN

Du Club Éducation & Sport Canin St Brissonnais

Rue Les Martins – 45500 St Brisson sur Loire

Tél : 02 38 36 73 64

Site : <http://www.escsaintbrissonnais.fr/>

Courriel : escsaintbrissonnais@orange.fr



N°97 – JUIN 2019

Les vaccins, qu'est-ce que c'est ?

Muriel ALNOT, vétérinaire pour Le Groupe La Compagnie des Animaux



La vaccination est un acte de médecine préventif primordial à la bonne santé d'une population. En procurant une « immunité collective », elle permet de protéger les quelques individus qui ne peuvent malheureusement pas être vaccinés (trop faibles ou malades) et surtout d'éviter la réapparition de maladies éradiquées, seulement lorsque 70% au moins de la population est vaccinée, ou les épidémies pour celles qui n'ont pas disparu.

- Qu'est-ce qu'un vaccin ?

C'est une substance qui contient un ou des antigènes, c'est-à-dire un élément que le système immunitaire reconnaît comme étranger, et qui provoque alors une réponse de défense par l'organisme : la production d'un anticorps (une protéine) qui lui permettra de se débarrasser de l'antigène le jour venu.

Les antigènes sont généralement des protéines et il faut qu'elles soient assez grosses (d'un poids moléculaire d'au moins 1500 Daltons) pour être immunogènes, c'est-à-dire permettre de produire des anticorps.

- Les différents types de vaccins

Ils peuvent être issus d'agents infectieux (ou virulents) vivants ou issus d'agents pathogènes morts (on dit inactivés) et sont alors dits non infectieux.

- Les vaccins infectieux vivants sont des produits qui utilisent l'agent de la maladie vivant mais sans son pouvoir pathogène. Ils sont atténués, c'est-à-dire qu'ils gardent la capacité à être reconnus comme étrangers et à déclencher la réaction immunitaire pour produire des anticorps, mais sans pouvoir provoquer la maladie, c'est-à-dire avec une virulence réduite. Leur efficacité est très bonne (sauf si le virus se transforme en permanence ou que l'individu vacciné possède des anticorps maternels), par conséquent une seule dose suffit souvent dès la première injection. Mais comme ils possèdent parfois un pouvoir pathogène résiduel, ils sont contre-indiqués chez les femelles gestantes.

Ex. La polyomyélite ou la grippe chez l'homme, la toux de chenil chez le chien, la rhinotrachéite féline

- **Les vaccins inactivés ou non infectieux** sont des produits dans lequel l'agent pathogène a été tué par une substance chimique ou la chaleur et qui ne peut plus provoquer la maladie : il n'est plus virulent, mais il garde la capacité à déclencher la réaction immunitaire. Ces vaccins sont inoffensifs mais nécessitent souvent de multiples injections et un adjuvant pour que leur protection soit efficace.

Ex. La rougeole chez l'homme, la Chlamydie chez le chat, la rage chez le chien et le chat

Parmi les vaccins non infectieux il existe aussi :

- **Les vaccins synthétiques ou à sous unités**, qui sont des produits dans lesquels on n'utilise qu'une petite partie à la surface de l'agent infectieux reconnue comme un antigène (c'est-à-dire qui va permettre de fabriquer les anticorps) sans l'utiliser dans sa totalité, c'est-à-dire sans avoir à le tuer ou à l'inactiver.

Ex. L'Hépatite chez l'homme

- **Ou encore les vaccins à « anatoxine »** qui sont des produits utilisant la substance nocive ou toxine produite par l'agent infectieux et qui rend l'individu malade après l'avoir rendue inoffensive mais cependant lui avoir gardé son pouvoir de provoquer la fabrication d'anticorps antitoxine.

Ex. Le tétanos chez l'homme et également chez le chien (mais peu utilisé)

- **Ou encore les vaccins à vecteurs vivants** qui sont des produits fabriqués avec des fragments d'agents infectieux incorporés dans un virus vivant inoffensif pour l'individu.

Ex. L'adénovirus canin

Ces dernières catégories sont moins utilisées que les deux premières.

- **Les vétérinaires vaccinent moins souvent qu'avant !**

On sait aujourd'hui qu'un chien adulte, qui a reçu une série complète de vaccins essentiels quand il était chiot, mais qui n'a pas eu de rappels régulièrement en temps qu'adulte, n'a besoin que d'une seule dose de vaccin essentiel pour retrouver une protection efficace.

De la même façon, un chien adulte (ou un chiot de plus de 16 semaines) dont l'historique de vaccination est inconnu a besoin d'une seule dose de vaccin essentiel pour obtenir ou réactiver une bonne protection immunitaire. Beaucoup de fiches techniques de vaccin conseillaient auparavant que le chien recommence un protocole de primo-vaccination (comme pour un chiot), mais une telle pratique est, aujourd'hui, reconnue injustifiée et contraire aux principes immunologiques fondamentaux.

Attention, si vous l'avez arrêtée pendant quelques temps, la reprise des vaccinations en une dose ne s'applique pas aux vaccins dits non-essentiels, dont la plupart nécessitent deux doses même chez le chien adulte.

- **La vaccination est préventive**

C'est-à-dire qu'elle permet de fabriquer des défenses pour l'organisme avant que l'agent infectieux de la maladie ne s'y attaque. Elle s'adresse donc à des individus sains et en bonne santé, ce qui est vérifié lors de la consultation dite « vaccinale ».

La pratique curative n'est pas une « vaccination » au sens propre du terme même si le mot est parfois utilisé. Elle n'utilise pas d'antigènes mais directement l'injection des anticorps contenus dans des « sérums ». Elle est appelée « sérothérapie » ou « immunothérapie ». Ce traitement consiste à permettre une réponse immunitaire de l'organisme afin de lutter contre différentes maladies sans utiliser leurs agents infectieux, par exemple dans le cas de cancers ou de maladies dégénératives.

Vaccin et sérum peuvent parfois être associés ... Aujourd'hui, la vaccination des animaux et des humains permet toujours de sauver des milliers de vie ...

Les dangers des épillets



L'épillet, petit épi, peut infliger de grande douleurs à votre chien. Nos conseils pour les éviter et les faire retirer.

Un épillet est un petit épi semblable à celui d'un épi de blé que l'on trouve là où poussent des graminées sauvages : dans un champ d'herbes hautes ou dans toute zone où la végétation n'est pas coupée.

Fragilité des chiens

La dangerosité des épillets est due au fait qu'ils sont capables de s'accrocher à nos vêtements mais aussi à la fourrure de nos animaux. Également nommé « le voyageur », l'épillet perce la peau grâce à son rachillet très dur et avance au travers de l'organisme toujours dans le même sens à l'aide de ses barbillons, en occasionnant de gros dégâts au passage. Si les épillets sont dangereux toute l'année, ils sont redoutables du printemps aux derniers mois d'été car ils deviennent secs et durs et se détachent facilement de leur tige. Le risque est qu'ils s'accrochent au pelage de votre chien au cours d'une de ses promenades et qu'ils pénètrent dans ses oreilles, ses yeux, son nez, son pharynx, les espaces situés entre ses doigts, dans ses sacs anaux, dans ses voies génitales ou n'importe



Les épillets s'accrochent à nos vêtements comme à la fourrure de nos animaux.

oreille. Le vétérinaire parviendra à retirer le corps étranger de l'oreille à l'aide d'une pince introduite dans le cône d'un otoscope. Le chien ne se laissant pas toujours faire, surtout si l'épillet lui occasionne des douleurs. Afin de lui éviter de souffrir et de bouger, le vétérinaire peut avoir recours à une légère sédation ou à une courte anesthésie. Une fois l'épillet retiré, le vétérinaire pourra prescrire des gouttes auriculaires pendant quelques jours pour calmer l'inflammation et prévenir la survenue d'une infection.

Dans le nez
Cette situation, très douloureuse, se manifeste par des éternuements violents, qui surviennent après une promenade dans une zone à risque, et des grattages du nez. La narine où l'épillet s'est planté peut présenter un léger saignement. L'épillet peut être encore visible en dépassant de la narine. Ne tentez pas de le retirer vous-même au risque de casser l'épillet et qu'il continue sa course en direction des fosses nasales, du pharynx ou des poumons de votre chien. Dans le nez, un épillet ne pourra être retiré que par le vétérinaire et ce retrait se fera sous anesthésie générale en intubant l'animal avec une sonde endotrachéale. Si l'épillet est resté planté dans le nez, le véto pourra le retirer à l'aide d'une pince et d'un otoscope ou un rhinoscope. Si en revanche, l'épillet s'est enfoncé profondément, le vétérinaire devra procéder à une extraction plus délicate par endoscopie.

Dans l'œil

L'épillet peut provoquer la perte de l'œil si le vétérinaire n'agit pas très vite. Un épillet dans l'œil, votre chien présente un œil fermé et un écoulement qui peut s'infecter. L'animal montrera des signes de douleur qui le pousseront à se frotter l'œil, jusqu'à se blesser davantage. Les épillets vont souvent se loger à l'arrière de sa troisième paupière. Le risque est que le végétal frotte sur la cornée et l'ulcère, voire la perce. Le véto procédera au retrait d'un épillet logé dans l'œil en ayant recours à une anesthésie locale ou générale. Pour traiter les lésions de la cornée induites par la présence de l'épillet, le vétérinaire prescrira une pommade ophtalmique et antibiotique ainsi que le port de la collerette quelques jours pour éviter que le chien ne se blesse davantage.

Guylaine Vandekerkhove, Toutoupourlechien



où sous sa peau. Une fois entrés, les épillets peuvent se balader assez loin de leur point d'entrée dans l'organisme provoquant perforations d'organes et infections graves.

Mon chien à un épillet dans l'oreille

Soyez vigilant si votre chien secoue la tête après une balade dans des hautes herbes ou montre des signes de douleur : un épillet peut s'être logé dans son oreille. Les chiens à longs poils et aux oreilles tombantes sont les plus à risques. Il convient de consulter votre vétérinaire avant que l'épillet ne pénètre en profondeur, ne perce le tympan en gagnant l'oreille moyenne ou cause une infection de

Comment éviter les épillets

Évitez les zones à risque avec votre chien, ne le laissez pas batifoler dans un champ de hautes herbes sèches, inspectez-le sous de votre retour de promenade et enlevez les épillets présents dans sa fourrure. Si vous avez un jardin, tondez-le régulièrement, emmenez les chiens à poils longs régulièrement chez le toiletteur pour diminuer les risques. Si sa nature de poils le permet, vous pouvez tondre votre chien à l'arrivée des beaux-jours.

Les symboles des vaccins :

Maladie de Carré : C ou D

Hépatite de Rubarth ou Hépatite contagieuse : H

Parvovirose : P

Leptospirose : L

Toux du chenil : Pi ou TC ou KC

Rage : R

Les rappels des vaccins ont évolué, demandez à votre vétérinaire.

Les qualifiés du club pour le Grand Prix SCC du 8 & 9 Juin à Sélestat (Bas Rhin)

Représentant l'équipe du club ESC St Brissonnais :

Nolwen dite Stella (BBM F) à M. Ponthonne (R1) &

Nicky Larson des Gardiens d'Albacasko (BA M) à S. Leclerc (R1)

Représentant le club du Berger de Brie :

Jango dou Casau de Gaia (Briard M) à M.L. Martin (R2)

Représentant le Club du Rottweiler :

l'Hadès von One Emmy (Rott M) à A. Dehureaux (R1)

National d'Élevage du Berger de Beauce

**MONSTER de l'Abyss du Bout des Terres en Classe Ouverte à A. Padeloup & F. Lamy :
EXCELLENT + - Non Classé – Cotation 4**



Standards des Fiches de Races parues dans le "Le Petit Journal Canin" :

<http://www.scc.asso.fr/Fiches-et-standards-de-race?destination=liste&pointeur=0>

Berger Belge N°15 - Berger de Beauce N°44 - Berger Allemand N°166 – Retriever du Labrador N°122 – Golden Retriever N°111 – American Staffordshire Terrier N°286 – Dogue Allemand N°235 – Rottweiler N°147 – Berger Australien N° 342 – Leonberg N°145 – Épagneul Breton N°95 – Border Collie N°297 – Basset Fauve de Bretagne N°36 – Bull Terrier N°11 – Dogue de Majorque N°249 – Setter Gordon N°6 – Bouvier Bernois N°340 – Chien de Berger des Shetland N°88 - Altdeutscher Schaeferhund - Cocker Spaniel Anglais N°5 – English Springer Spaniel N°125 – Fila de Saint Miguel N°340 – Berger Hollandais N°223 – Berger de Brie N°113 – Berger Blanc Suisse N°347 – Husky de Sibérie N°270 – Braque de Weimar N°99 – Teckel N°148 – Dobermann N°143 – Boxer N°44 – West Highland White Terrier N°85 – Dogue des Canaries N°346 – Terrier Jack Russell N°345 – Montagne des Pyrénées N°137 – Chien de Cour Italien N°343 – Braque Allemand N°119 – Berger de Podhale N°252 – U'Cursinu N°901 – Schipperke N°83 – Bouledogue Français N°101 -

- Pour les expositions Canines de Beauté vous trouverez le calendrier sur :

<http://www.scc.asso.fr/mediatheque/Calendriers/2019/Calex2019.pdf>

- Pour les engagements pour les expositions canines sur :

<http://cedia.fr/> et <http://www.doglle.com/>

- Pour les concours de Ring et Obéissance vous trouverez les calendriers sur :

<http://www.cun-cbg.com/> puis calendrier 2018 puis **Recherche par discipline et par date**

- Pour les autres Sports Canins vous trouverez les calendriers sur :

<http://activites-canines.com/> puis choisissez votre activité

Directeur de publication : Frédéric AUBRY

Rédacteur en Chef : Guy PERRICHON

Comité de rédaction : G. PERRICHON - L. MARGER-LEONARD – D. ALLAIN – V. DELION – H. ALLAIN

Source des documents : La Compagnie des Animaux

Contact pour le "Petit Journal Canin" : Guy Perrichon - Courriel : perrichon.guy@orange.fr